# CST du 5 juin 2023

# Changement à venir pour le contrat garantie maintien de salaire !le compte n'y est pas du tout !!!

### Nouveau contrat de prévoyance (garantie maintien de salaire) au 1er janvier 2024.

Le contrat collectif collecteam Allianz(assurance privée) prend fin le 31/12/23.Le CD a passé un appel d'offre pour3 ans et a retenu Collecteam ALLIANZ. Les conditions du contrat changent : l'invalidité et le décès seront obligatoires dans l'offre de base. Conséquence : augmentation TRES IMPORTANTE de la cotisation !!! et notre employeur n'a pas proposé de compensation financière supplémentaire pour palier à cette Vote CONTRE à l'unanimité nouvelle perte de pouvoir d'achat sauf pour ceux bénéficiant de l'IM >à 650€ qui verront la participation employeur passer de 40 à 84 € (c'est la loi qui l'exige).

Par ex: un ATTEE rémunéré à l'IM (361) ayant souscrit à l'offre de base Collecteam paye aujourd'hui environ 7,30€ devra payer plus de 24 € en 2024 !INACCEPTABLE!

#### Pour rappel la participation annuelle du CD :

110 €euros /an pour l'IM<450(tranche 1) 90 € /an pour entre 450 et 600(tranche2) 40 € /an pour le + de 600 IM(tranche 3)

La cotisation va plus que tripler pour certains. De plus le Face à la charge de travail toujours croissante des département ne payera plus le régime indemnitaire pour les services sociaux Le SNUTER18-FSU s'est opposé à ce agents en longue maladie. D'après nos calculs et il va pouvoir nouveau transfert de postes de l'antenne des Gibjoncs à économiser *plus de 300 000 €/an* sur le dos de nos Mazières et <u>a demandé une création de postes sur</u> collègues. En ces temps d'inflation record comment peut-on Mazières, actuellement sous doté en personnel. tolérer une telle augmentation ? Pour être bien indemnisé, il faudra prendre une option...payante bien évidemment!

Nous l'avons fermement dénoncé et avons demandé une augmentation de la participation employeur!!!

**Propositions du SNUTER18-FSU:** 330 €/an pour l'IM < 450 (tranche 1)

220€/ an entre l'IM 450 et 650 (tranche 2)

Aucune réponse de l'administration en séance!

-Proposition de la CGT: 220 euros tranche 1 ;180 euros tranche 2 ; 84 euros tranche 3.

-La liste commune n'avait réfléchi à aucune proposition.

Devant cette proposition inacceptable les syndicats ont voté CONTRE à l'unanimité Le dossier sera revu en CST le 15 juin !

Prolongation des 3 postes de conseillers numériques des MDAS pour 3 ans 4 Votes POUR: 3 SNUTER18-FSU; (1) CGT 1 Abstention (liste commune)

#### ROUTES : Expérimentation CGR Nord

Le directeur des routes a proposé la suppression de la fonction d'adjoint chef de pôle ingénierie et domaine public en la transformant en poste de chargé de l'appui ingénierie et de la surveillance des travaux et des modifications de fiche de poste.

Aucune étude concernant la charge de travail à venir des agents n'a été faite.

#### Laboratoire routier

Le pôle Laboratoire devient un service distinct. Plusieurs postes ont été transformés. Le SNUTER a demandé que les fonctions de laborantins routiers soient valorisées avec un passage au grade de technicien. Réponse du directeur : cette question n'a pas été soulevée par les agents !!

4 Abstentions : (3) SNUTER18 FSU ; (1) CGT 1 vote CONTRE (liste commune)

## MDAS BOURGES : redéploiement de 2 postes :

3 Votes CONTRE du SNUTER18-FSU 2 abstentions (1) CGT; (1) Liste commune l'unanimité

# Archives : transformation de poste :

Transformation d'un poste de catégorie B) en chef de projet, attaché de conservation du patrimoine(cat A) pour répondre à la montée en charge de l'archivage électronique.

Le SNUTER a interpelé le directeur des Archives concernant l'iniquité de traitement qui persiste entre les assistants archivistes qui sont presque tous catégorie B.

Quelques cat. C restent sur la touche! Ce que nous avons dénoncé. Un nouveau dossier sera présenté à la rentrée après consultation des agents.

ABSTENTION à l'unanimité

## DPI : création d'un poste de technicien et changement de nom du service étude.

Le service sera dénommé étude et énergie. Un poste de chargé de projet catégorie B est créé pour renforcer ce service.

Vote POUR à l'unanimité

Contact: SNUTER18-FSU snuter18.fsu@departement18.fr 02-48-25-44-44 / 06-58-70-46-32

Ipns 12/06/23